

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 février 2021 A 10 HEURES - SALLE KRASKA – COMPLEXE André  
BIGOTTE**

L'an deux mille vingt et un, le 13 février, à 10 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Harnes à la Salle Kraska – Complexe André BIGOTTE suivant convocation en date du 5 février 2021.

*Monsieur le Président : Alors nous pouvons constater que les règles sanitaires sont respectées et bien entendu les gestes barrières sont aussi à respecter entre vous dans cette salle, vous pouvez donc ôter vos masques pour ceux qui le souhaitent. Je déclare donc ouvert ce Conseil municipal, une séance ordinaire et ça ce samedi 13 février. Bien entendu, nous souffrons tous encore de cette pandémie. Faisons attention à nous, je vous le dis maintenant, je vous le redirai sans doute à la fin de ce Conseil. Voilà, je vous propose Anne Catherine BONDOIS comme secrétaire de cette séance. Y-a-t-il pas d'objections ? Je vous remercie. Anne Catherine peux-tu faire l'appel s'il te plait ? Alors je précise qu'il faut, à chaque fois que vous prendrez la parole, bien parler dans le micro, sinon c'est problématique pour notre amie Sylvie qui doit retranscrire. Il y a énormément de coupures, donc parlez bien dans le micro. Anne Catherine, à toi.*

*Anne Catherine BONDOIS : Merci.*

**ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

*Philippe DUQUESNOY, Joachim GUFFROY, Valérie PUSZKAREK-RAINGUEZ, Dominique MOREL, Jean-Pierre HAINAUT, Corinne TATE, Fabrice GRUNERT, André GUELMENGER, Patrice TORCHY, Jean-François KALETA, Maryse ALLARD-MOCEK, Gérard MATUSIAK, Patricia RATAJCZYK, Jeanne HOUZIAUX, Nathalie LENORT-GRUSZKA, Anne Catherine BONDOIS, Jean-Claude AOMAR, Sébastien LYSIK, Jonathan MADAU, Alexandre DESSURNE, Pauline GUELMENGER, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE, Jean-Marie FONTAINE, Véronique DENDRAEL et Sandra HARLAY.*

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

*Annick BOS-WITKOWSKI pouvoir à Dominique MOREL, Carole GUIRADO pouvoir à Jeanne HOUZIAUX, Nadine SCHUBERT pouvoir à Joachim GUFFROY, Christelle DUVAL pouvoir à Valérie PUSZKAREK, Safia YATTOU pouvoir à Fabrice GRUNERT.*

*Monsieur le Président : Vous vous doutez bien, nous avons tous une pensée. Une pensée pour Patrice, Patrice MALPAUX. Il a aimé sa ville. Vous pouvez le constater sur son site internet, mais aussi sa popularité. Je pense qu'il a longtemps cherché comment aider celle-ci, sa ville. Il avait trouvé et il s'impliquait. Il s'impliquait activement, consciencieusement. Nous garderons de lui l'image d'un homme de cœur. Un homme de cœur qui pensait surtout au bien-être de sa commune et de ses concitoyens. Je pense qu'en sa mémoire nous pouvons observer une minute de silence.*

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

## **1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Avant de valider les comptes-rendus des deux conseils précédents, celui du 27 novembre mais aussi celui du 18 décembre, je souhaiterais*

*pouvoir installer, à la place de notre ami Patrice MALPAUX, installer le suivant de la liste qui n'est autre que Sandra HARLAY. Sandra, tu es la bienvenue. Je te propose de te mettre à ta place. Je te souhaite, nous te souhaitons la bienvenue, et en même temps nous remercions, bien sûr, Patrice pour le travail qu'il a pu effectuer. Tu es, et bien, dans cette première année, quasiment cette première année de mandat pour lui. Tu as ton insigne qui est sur la table, me semble-t-il, voilà, bienvenue à toi.*

L'Assemblée est informée du décès de Monsieur MALPAUX Patrice survenu le 1<sup>er</sup> février 2021.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, Madame HARLAY Sandra, suivante de la liste « Pour Harnes, Poursuivons le Changement ! » est installée en qualité de Conseillère municipale.

*Monsieur le Président : Je vous propose de passer maintenant à la validation de ces 2 comptes-rendus. Y-a-t-il des remarques sur le compte-rendu du 27 novembre ? Il n'y en a pas ? Je vous propose de valider ce compte-rendu. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité, je vous remercie. Le compte-rendu du Conseil du 18 décembre. Y-a-t-il des remarques ? Y-a-t-il des avis contres ? Y-a-t-il des abstentions ? Et bien il est validé aussi de la même façon.*

## **2. COMMISSIONS MUNICIPALES**

*Monsieur le Président : Je vous propose de passer maintenant aux commissions municipales. Avec le départ de Patrice et l'arrivée de Sandra, je vous propose de ne rien changer, si vous en êtes d'accord aux commissions, et de proposer à Sandra d'être en lieu et place des commissions que pouvait partager notre ami Patrice. Y-a-t-il des objections ? Des modifications à proposer ? Non ? Donc je vous propose de valider cette proposition à main levée, pour éviter de refaire tous les votes qu'il y avait pu avoir pour toutes ces commissions. En êtes-vous d'accord ? Pas d'objections ? Donc pour l'intégration dans la commission Finances, budget, affaires générales : Sandra. Commission Tranquillité publique, sécurité urbaine, démocratie participative : Sandra. Ceux qui sont pour lèvent la main. Et bien à l'unanimité. Je vous en remercie.*

### **Commission Municipale : Finances Budget Affaires générales**

Il est rappelé à l'Assemblée :

- Que Monsieur Patrice MALPAUX, décédé le 1<sup>er</sup> février 2021, était membre de la Commission Finances Budget Affaires générales,
- L'installation de Madame Sandra HARLAY en qualité de Conseillère municipale à l'ouverture de la séance de Conseil municipal du 13 février 2021,

Conformément à ce qui précède, il convient de modifier la liste des membres de la Commission Finances Budget Affaires générales,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ACCEPTE de procéder à la modification de la liste des membres de la Commission Finances Budget Affaires générales à main levée,
- DESIGNE Madame HARLAY Sandra membre de la Commission Finances Budget Affaires générales.

## **Commission Municipale : Tranquillité publique, Sécurité urbaine, Démocratie participative**

Il est rappelé à l'Assemblée :

- Que Monsieur Patrice MALPAUX, décédé le 1<sup>er</sup> février 2021, était membre de la Commission Tranquillité publique, Sécurité urbaine, Démocratie participative,
- L'installation de Madame Sandra HARLAY en qualité de Conseillère municipale à l'ouverture de la séance de Conseil municipal du 13 février 2021,

Conformément à ce qui précède, il convient de modifier la liste des membres de la Commission Tranquillité publique, Sécurité urbaine, Démocratie participative,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ACCEPTE de procéder à la modification de la liste des membres de la Commission Tranquillité publique, Sécurité urbaine, Démocratie participative à main levée, DESIGNER Madame HARLAY Sandra membre de la Commission Tranquillité publique, Sécurité urbaine, Démocratie participative.

### **3. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Président : Le troisième point est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire, bien entendu, et pour cela je passe la parole à Alexandre DESSURNE. Parlez bien dans le micro s'il vous plait.

Alexandre DESSURNE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, donc vous avez été destinataires dans les annexes du Conseil municipal de 2 pièces, l'une intitulée DOB et l'autre ROB, qui vont nous servir de base pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire. Pour rappel, le rapport doit contenir plusieurs aspects pour informer pleinement l'Assemblée du contexte budgétaire de la commune. D'abord le contexte global dans lequel s'inscrit notre collectivité, un point sur la situation financière et les ressources humaines parce que nous sommes une commune de plus de 10.000 habitants et également une projection sur l'année 2021. Le contexte, alors à la fois international, européen et français, je vais peut-être passer rapidement dessus d'une part, parce que je pense qu'on est tous un peu baigné dedans, actuellement avec les journaux d'informations etc... Concrètement, effectivement il y a une action très forte au niveau européen et au niveau français de soutien à l'économie. On va peut-être se focaliser davantage sur les principales mesures de la Loi de finances 2021 avec quelque chose qui est plutôt positif. Pour nous c'est de la stabilité des ressources qui sont octroyées à la collectivité avec une évolution notamment aussi de la DSU qui est une des ressources sur laquelle notre collectivité peut miser. Donc c'est quelque chose qui sera en tout cas garanti. La Loi de finances prévoit aussi la mise en œuvre de la fin de la taxe d'habitation pour les 20 % des personnes qui continuent à la payer, donc voilà, c'est quelque chose qui arrivera en extinction jusqu'à 2023. La Loi de finances a aussi intégré la notion du plan de relance. Donc ce plan de relance qui va nous permettre, enfin qui va en tout cas nous garantir effectivement une action au niveau national sur, en faveur de tout ce qui est écologie ou relance économique et intégrant également des baisses d'impôts, alors qui ne vont pas forcément nous concerner en direct pleinement mais en tout cas des impôts notamment sur les entreprises afin de permettre la garantie d'une relance économique. Il y a aussi une nouveauté qui a été impliquée dans cette Loi de finances qui est la notion du budget vert. Donc, voilà c'est simplement effectivement pour vous informer que, à partir de maintenant, l'Etat va aussi regarder, en tout cas, évaluer

l'impact environnemental de son budget. Voilà et donc de pouvoir voir aussi, il est plutôt favorable ou défavorable à l'environnement. Donc c'est quelque chose qui se met en place au niveau national et qui se déclinera progressivement sûrement au niveau des collectivités territoriales. Voilà pour le contexte national et international. On va basculer du coup sur le second document qui est le rapport qui vous présente un petit peu plus en détail les finances et la situation financière de notre commune.

Globalement, au niveau des ressources, comme je vous le disais, on va être sur une certaine stabilité dans l'année à venir. Alors au niveau des dotations globales de fonctionnement on va être sur une stabilité, comme vous le savez, effectivement, on a de temps en temps une baisse de la dotation forfaitaire, mais qui est toujours compensée par l'augmentation de la DSU. Donc c'est plutôt en tout cas une stabilité qui nous est permis à ce niveau-là. Les fonds de péréquation qu'ils soient intercommunaux sont également stables, il n'y a pas d'évolution particulière ce qui nous permet de garantir du coup cette ressource. Ce qu'on peut voir au point notamment au point 2.1.3, c'est les recettes de gestion de la collectivité. Vous vous doutez bien que la crise sanitaire a forcément des conséquences financières sur la ville de Harnes. On le voit particulièrement sur ce point-là puisque l'année 2020 montre une baisse forte des recettes de gestion. Donc c'est lié effectivement à des recettes du domaine qui n'ont pas pu être ouvertes comme anticipées. Nous avons fait aussi le choix de prévoir sur 2021 une évolution très faible, simplement par mesure de sécurité, puisque, on n'a pas de perspective immédiate de reprise pleine des activités. Le point 2.1.4 c'est la synthèse des recettes réelles de fonctionnement. Donc, comme vous le voyez on a quelque chose qui est plutôt stable avec une augmentation en 2020 qui est le fait d'une recette exceptionnelle au niveau des droits de mutation à titre onéreux, qui nous a permis, du coup, d'avoir une année 2020 plus confortable. Voilà.

Au niveau de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, on peut voir qu'il y a une évolution. Ah oui, je suis passé rapidement sur la répartition de la structure des recettes de fonctionnement, c'était le camembert là que vous voyez affiché à l'écran. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, donc, elles sont en évolution de, environ 150 000 €, donc c'est un glissement assez « classique » d'évolution. Il n'y a pas de surprise là-dessus. On peut noter notamment qu'au niveau des charges de personnel, et bien l'évolution se fait aussi de manière plutôt classique. C'est notamment lié au glissement vieillesse-technicité qui fait évoluer effectivement ces dépenses. Il faut noter pour 2021 qu'il y aura une évolution un petit peu plus particulière mais on y reviendra plus loin dans le document, c'est une hausse qui va être liée à différentes mesures prises au niveau national, notamment le dégel de ce qu'on appelle le PPCR, c'est l'augmentation des régimes indemnitaires, indiciaires, pardon, des catégories C, et puis des mesures nouvelles qui ont été prises, notamment les 10 % d'indemnités liées aux fins de contrats. Voilà. Donc, ça forcément, ça aura un impact sur 2021. Le graphique que vous voyez maintenant affiché effectivement vous donne un peu la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement. Voilà, c'est une reprise simple de ce que l'on vient de voir.

On bascule du coup sur l'endettement de la commune. Donc, là vous pouvez constater effectivement que au 31 décembre 2020, l'encours de dette était à 3.673.000 €. Sont intégrées pour l'année 2021 une évolution à la hausse puisque, un recours à l'emprunt sera proposé. Donc effectivement la dette passerait sur un chiffrage d'un peu plus de 5.000.000 en 2021. Voilà.

La slide suivante vous permet de voir la capacité de désendettement de la commune. Donc on était au 31 décembre 2020 à un peu plus d'une année en remboursement et on basculerait sur 2021 à un tout petit moins de 2 années.

Monsieur le Président : Si tu peux parler un petit peu plus fort. On me dit que, voilà quoi. En allant peut-être moins vite aussi, ça permettrait que tout le monde puisse comprendre. Parce que c'est un brouhaha en fin de compte dans un micro et bon voilà.

Alexandre DESSURNE : Ça marche. Donc du coup au niveau de la durée de remboursement des emprunts, un peu plus d'une année au 31 décembre 2020 et comme il y aurait un nouvel emprunt en 2021, forcément ça va monter et donc on passerait à 2 années environ pour rembourser l'ensemble de la dette. Pour mémoire le seuil d'alerte est situé à 12 années. Voilà. C'est au-delà de 12 années que cela devient inquiétant donc on voit qu'on est largement en deçà du seuil d'alerte.

En continuant d'avancer, donc effectivement on revoit ici les différents récapitulatifs des différents investissements pour la commune et notamment la question des épargnes. L'année 2021 sera marquée notamment par un effet ciseaux un peu plus significatif que les autres années. L'épargne brut, en fait, notamment sera fortement marquée pour l'année qui vient, voilà, les recettes seront sensiblement en baisse et les dépenses continuent leur augmentation classique, donc voilà, c'est l'effet ciseaux qui est vraiment lié à la crise du Covid et pour lequel effectivement 2021 va connaître les effets de cette crise.

La slide suivante vous met un récapitulatif de l'évolution des différents taux, des différents taux d'épargne. Voilà, on voit qu'on est largement éloigné des seuils de limites ou des seuils d'alertes, donc ce qui est tout à fait rassurant. Même si, effectivement, on voit que l'épargne brute baisse davantage en 2021.

La slide suivante vous montre la solvabilité de la collectivité. En fait c'est un graphique qui vous synthétise ce qu'on vient de voir. Donc, on voit notamment la hausse de la durée de remboursement si jamais on ne faisait rien et qu'on mettait tout l'argent pour rembourser les deux années et puis les différents indicateurs effectivement qui sont notamment l'épargne brute et l'encours de dette. Voilà. Tout en rappelant qu'effectivement, avec un encours de dette à 5 millions, on est très en deçà de ce que peut se permettre une collectivité comme la ville de Harnes et que, on est très loin aussi des ratios « classiques » des communes de la même strate.

La slide suivante vous montre notamment ce qu'on appelle, enfin ce qu'on peut regarder notamment c'est les dépenses d'équipement. On voit qu'en 2021 on va rebasculer sur des dépenses d'équipement qui sont beaucoup plus conséquentes à hauteur de 4 millions, 4,6 millions. 2020, c'est beaucoup plus faible mais vous vous doutez bien aussi que réaliser les différentes dépenses etc... enfin c'était une année où forcément on n'a pas pu réaliser tout ce qui était souhaitable. Voilà. Donc les dépenses réelles d'investissement notamment en 2020 qui étaient à 2. 239.000 et qui rebasculerons à 4.600.000 en 2021. Voilà.

Monsieur le Président : Vous pouvez remarquer que ce sont des kilos euros et non des euros, à la ligne dans le milieu là. C'est écrit euros, mais ce sont des kilos euros.

Alexandre DESSURNE : Tout à fait. Voilà, du coup on va rebasculer sur le document principal. Donc du coup on arrive sur la slide n° 30, puisque, effectivement, du coup on a avancé un peu rapidement sur, voilà. La slide 30 vous présente une répartition des dépenses de fonctionnement par service. C'est toujours un indicateur intéressant à regarder. Vous voyez que les charges de personnel sont à 58 %, ce qui est dans des ratios effectivement assez classique. On vous a également indiqué un chiffre, pour le moment qui est toujours estimatif puisque c'est des dépenses qui continuent à être intégrées, à environ 700.000 €, c'est l'impact du Covid pour la collectivité, tant en manque de recettes qu'en dépenses supplémentaires donc voilà, c'était pour vous informer un peu de ce que peut représenter la crise sanitaire pour nos finances.

La slide suivante vous montre la répartition des différents investissements qui ont été réalisés sur 2020, de façon thématique et vous voyez qu'effectivement l'éclairage public prend une part importante. C'est un marché de performance énergétique qui a été lancé et initié et qui va prendre encore ses effets sur 2021-2022, puisque c'est le changement de l'ensemble des points lumineux et l'équipement d'éclairage public et c'est effectivement un investissement de long terme.

En slide 32, vous retrouvez notamment tout ce qui va concerner les différentes subventions aux associations. On a maintenu, en 2020, malgré un contexte particulier, notre soutien au tissu associatif. C'est important et on espère évidemment pour toutes les associations, qu'elles puissent reprendre le plus rapidement possible, dans les conditions les plus confortables, une activité au cours de cette année, c'est important de souligner que le bénévolat est toujours soutenu par la ville de Harnes.

La slide 33 vous présente les différents ratios, voilà, c'est simplement les ratios par habitant et qui vous permettent de voir un peu, concrètement, combien nous pouvons mettre sur les différents types de dépenses. Voilà. Types de dépenses et types de recettes.

La slide suivante, voilà, ça vous donne aussi les indicateurs qu'on a vu précédemment, mais cette fois-ci en graphique. Ça vous permet de revoir effectivement un peu les différents éléments.

La slide 35 vous montre aussi la capacité d'autofinancement et vous montre du coup que nous en dégageons. Enfin voilà, qu'elle reste toujours positive. Les encours de dette, effectivement là, c'est si jamais on ne levait pas d'emprunt, vous voyez effectivement l'extinction progressive de la dette. Toutefois, voilà, comme on l'a évoqué tout à l'heure. L'année 2021 sera sûrement marquée par un nouvel emprunt dans le cadre du marché de performance énergétique ce qui fera pousser à la hausse la durée de remboursement de notre dette.

Je vous propose de passer ensuite sur, rapidement peut-être, sur ces différents éléments puisque vous avez eu le temps de les regarder dans les pièces annexes. Voilà. Ce sont des indicateurs qui vous permettent de connaître le nombre de foyers fiscaux imposables sur la collectivité.

La slide suivante vous montre l'évolution de la population avec un graphique effectivement qui montre une sensible baisse sur l'année en cours.

La slide suivante vous montre le nombre de logements. Voilà de logements neufs. Donc on voit qu'on connaît effectivement une hausse en 2020, une hausse assez significative.

La slide suivante vous montre les tarifs de la restauration scolaire simplement pour indiquer qu'il n'y a d'évolution sur ce sujet. Voilà.

Nous basculons ensuite sur les ressources humaines. Les collectivités de plus de 10.000 habitants sont obligées, effectivement, de vous présenter la structuration des ressources humaines, donc des emplois de la ville de Harnes. Ce qu'on peut noter, notamment, c'est que nous sommes à 212 agents présents dans la collectivité, donc une évolution qui ne bouge pas d'une année sur l'autre, toutefois, vous pouvez noter que le nombre de titulaires est en hausse et le nombre non titulaires est en baisse, cela répond simplement à la politique menée qui est de, on va dire, de résorption de l'emploi précaire, en tout cas, de permettre aux gens de, aux salariés de la commune de basculer vers des emplois de titulaires lorsque c'est possible dans le cadre des différents services.

La slide 44 vous présente notamment une répartition de la parité au sein de notre collectivité. Vous voyez qu'elle est positive, même un peu « inversée » souvent quand on parle de parité, c'est avoir plus de femmes en emploi. On voit qu'effectivement nous, on a, effectivement, un taux de féminisation qui est plus important que les hommes. Voilà. C'est une parité sensiblement inversée. Simplement pour vous informer que c'est le cas pour l'ensemble des emplois y compris de direction.

La pyramide des âges vous indique effectivement que la moyenne d'âge à Harnes est de 45 ans. 46 ans pour les collectivités. 46 ans pardon et c'est 45 ans en moyenne pour la Fonction Publique Territoriale. Donc nous sommes dans quelque chose de tout à fait normal.

Si nous continuons à évoluer sur la slide 46, ça vous présente notamment la répartition du temps partiel. Donc on peut noter qu'effectivement il y a un recours au temps partiel pour un certain nombre d'agents. Voilà. C'est simplement à titre d'information.

La slide 49 vous présente notamment, comment dirais-je, la réponse que nous apporterons aux obligations d'emplois sur les personnes en situation de handicap. Donc, nous sommes au-delà

des 6 % d'effectif, qui est l'obligation légale. Donc vous voyez ici la répartition des différents emplois.

En slide 52 vous retrouvez ce qu'on appelle l'évolution on va dire des rémunérations. C'est une présentation et un contexte qui vous sont rappelés. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, lors de la présentation des chiffres en perspective de 2021. Cette évolution des rémunérations elle va être marquée par plusieurs mesures qui vont rentrer en application, notamment le dégel de ce qu'on appelle le PPCR, c'est la loi de revalorisation des parcours au sein de la Fonction Publique Territoriale, ils avaient été gelés. Donc là, c'est notamment les personnels de catégorie C qui vont pouvoir en bénéficier et puis on a aussi des mesures telles que l'entrée en vigueur des 10 % pour les fins de CDD, donc qui vont nous concerner forcément et qui vont occasionner une évolution forcément à la hausse. Voilà.

A partir de la slide 56, vous voyez nos perspectives d'évolution de la politique RH. Très concrètement, nous restons sur un souhait de maintenir le volet des avancées sociales, un maintien des dynamiques dans lesquelles nous étions inscrits depuis de nombreuses années.

Ce qu'il faut noter et vous le voyez notamment c'est en slide 58, c'est l'évolution à la hausse sur 2021 des prévisions de masse salariale à 1,6 %. C'est le fruit simplement, effectivement, de l'entrée en vigueur de mesures, des différentes mesures que je viens de citer précédemment, et particulièrement, effectivement, les indemnités de fin de contrat à durée déterminée qui vont vraiment nous impacter sur l'année 2021. Voilà. Et on reviendra effectivement sur la perspective 2022 à des évolutions de dépenses tout à fait, enfin beaucoup plus habituelles, à 0,7 % sur 2022.

Voici pour la partie RH.

Vient, bien entendu maintenant, et c'est tout le sujet de notre débat d'aujourd'hui, les engagements que nous souhaitons prendre pour 2021. Concrètement, ce que nous proposons, c'est de garder des, comment dirais-je, des perspectives fortes, notamment de ne pas augmenter pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive les différents impôts, impôts locaux. Continuer une gestion dynamique de notre collectivité pour nous donner des capacités d'investir pour l'avenir et des projets du mandat. Une maîtrise des coûts de fonctionnement tout en assurant la qualité des services publics et un soutien toujours actif au tissu associatif que ça soit sur le volet technique et financier pour permettre une reprise du bénévolat quand ce sera possible et le plus rapidement possible, on le souhaite.

L'année 2021 va être « une année de transition », parce qu'elle va être à la fois l'achèvement des projets initiés sur le mandat précédent et l'amorce pleine et entière des nouveaux projets.

Je vous propose de voir d'abord l'achèvement des projets qui étaient déjà initiés. En matière d'aménagement on connaîtra notamment la reconstruction de la passerelle du bois de Florimond et la reconstruction de la salle Préseau dans la cité d'Orient. En matière d'environnement, ce sera la poursuite du programme pluriannuel sur les éclairages publics qui s'achèvera à peu-près en 2022. Le reboisement des espaces communaux, la requalification des espaces naturels et le développement de nouveaux ruchers. En matière de sécurité, on poursuivra la modernisation des équipements et moyens qui sont mis à disposition du poste de police municipale et une phase de vidéoprotection. En matière d'administration générale et de fonctionnement des services, on adaptera notamment le parc informatique pour les besoins du télétravail, puisqu'effectivement c'est quelque chose qui s'est fortement renforcé ces derniers mois. En maintenant aussi une gestion rigoureuse du budget de la ville et des finances. Chaque dépense sera forcément pesée dès le 1<sup>er</sup> euro. On poursuivra l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement. La poursuite de l'entretien et de la rénovation de nos écoles avec une attention particulière sur les cours, notamment dans les écoles maternelles. La poursuite ou l'achèvement des programmes de constructions. Rénovation de logements qui seront poursuivis. La requalification des entrées de ville. Le suivi du Cluster seniors avec notamment la question de la modernisation des logements pour favoriser autant que possible le maintien à domicile des aînés et la poursuite des aides sociales envers les publics les plus fragilisés. Et l'année 2021

sera du coup l'occasion pour nous d'initier les, ce qu'on appelle, les nouveaux investissements, qui sont pleinement liés au programme validé par la population en mars 2020. Il s'agit notamment, en début de mandat, de lancer un certain nombre d'études qui vont nous permettre effectivement de mieux décliner encore notre programme. Il s'agit notamment d'études dans le cadre de la construction du centre aquatique, sur la circulation et le stationnement et la rénovation d'équipements. Un schéma directeur aussi de la circulation, des mobilités et du stationnement sera mis en œuvre. La mise en accessibilité des différents équipements communaux dans le cadre de ce qu'on appelle l'Ad'AP, c'est l'Agenda programmé pour l'accessibilité des différents bâtiments. Les équipements sportifs municipaux qui bénéficieront d'investissement d'entretien et de rénovation pour améliorer toujours la qualité des services, notamment les courts de tennis de la salle Borotra. La rénovation du revêtement de la salle Bigotte. Dans la perspective des jeux olympiques « Paris 2024 » il y aura effectivement une déclinaison de la politique « Harnes 2024 ». Sur le plan culturel, la réflexion sur la requalification du Centre Culturel Jacques Prévert qui vient de fêter ses 30 ans sera menée sur 2021. Et on espère aussi permettre la mise en œuvre des actions culturelles dans le cadre d'une nouvelle saison. La municipalité poursuivra son engagement en faveur de l'éducation, notamment par le développement des repas « bio » dans le cadre actuel, c'est-à-dire sans évolution tarifaire, donc ça c'est quelque chose sur lequel nous travaillerons. Les investissements liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier seront poursuivis en concertation avec les bailleurs, les différents partenaires institutionnels. L'accompagnement au développement de l'habitat résidentiel sera soutenu avec l'arrivée sur le marché d'une centaine de biens locatifs ou en accession à la propriété. Un suivi attentif sera fait de la reconstruction notamment de la cité d'Orient et un premier béguinage verra sa construction débuter. La municipalité accélérera sa politique de numérisation afin de répondre à différents enjeux. Comme je l'ai évoqué précédemment, notamment dans le cadre du télétravail avec de nouveaux équipements sécurisés pour les agents municipaux. Le développement de l'offre en équipement au sein des 10 écoles et la mise en place effectivement d'une application smartphone pour faciliter le lien entre les citoyens et la mairie. La sécurité des habitants et particulièrement des écoles demeurera un enjeu essentiel. Des investissements pour la sécurisation des abords des différents complexes scolaires et des bâtiments publics dans le cadre des plans vigipirate. Le renforcement des moyens matériels à destination du service de Police municipale. Enfin, l'année 2021 sera marquée par les conséquences de la crise sanitaire que nous traversons. Au titre des solidarités, les équipes du CCAS poursuivront l'engagement et l'accompagnement en faveur des habitants en situation de vulnérabilité. Nous poursuivons notre politique de démocratie participative qui sera même renforcée. L'ouverture d'une nouvelle structure de santé sur la commune sera réalisée en 2021. La politique menée en soutien de la parentalité et de la petite enfance sera renforcée. Afin d'améliorer le cadre de vie, les investissements en matière de réfection des trottoirs, de voirie, au boisement ou à l'entretien des espaces verts seront poursuivis. La commune favorisera le développement économique notamment par la création d'un observatoire local du commerce et la création d'un portail touristique sur le site internet de la ville pour favoriser l'attractivité du territoire. Et enfin, de façon un peu générale, les investissements du « quotidien » qui sont tous les petits investissements qui permettent d'améliorer la qualité des services de la commune seront mis en œuvre et poursuivis. Voilà Monsieur le Maire pour la présentation de ces différents documents.

Monsieur le Président : Et bien merci. J'espère que tout le monde a entendu, mais tout au moins vous avez les documents que vous avez dus étudier durant les jours précédents, aussi je vous donne la parole, que vous alimentiez ce débat d'orientation budgétaire. Vous avez la parole. Oui, Monsieur GARENAUX.

Anthony GARENAUX : Monsieur le Maire, Chers collègues,



Nous devons débattre ce matin, pour la première fois de ce nouveau mandat, des orientations budgétaires ; et je tiens tout d'abord à remercier comme il se doit les services financiers et RH pour l'élaboration de ces documents.

L'analyse des exercices 2017 à 2021 jointe au dossier de conseil municipal montre plusieurs éléments.

Premièrement, malgré la non-augmentation des taux d'imposition, et malgré la stagnation de la population sur le territoire communal, on constate que l'évolution du produit fiscal de la collectivité augmente. Cela pourrait notamment être expliqué par la revalorisation annuelle des bases.

Ensuite, on voit que la DGF ne cesse de diminuer et que la DSU ne cesse d'augmenter. Même si le produit final est pourtant positif, il n'en demeure pas moins que le résultat est plus qu'inquiétant.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles nous interpellent fortement. En effet, elles ne cessent d'augmenter : les charges à caractères général ont progressé d'1 million d'euros depuis 2017. Il en est de même pour les charges de personnel qui ont progressé de 600.000 euros depuis 2017, notamment sur la partie « personnel non titulaire ». Finalement, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2 millions d'euros, passant de 12,7 millions en 2017 à 14,7 millions en 2021, ce qui est selon nous un signal de mauvaise gestion.

Concernant la dette, en effet le désendettement se poursuit. Mais comme les taux sont favorables, nous vous incitons à emprunter. Mais attention, pas à n'importe quelle condition, et pour n'importe quel motif, mais bien pour des projets structurants et primordiaux pour notre collectivité.

En revanche, attention à la diminution de l'épargne brute de la collectivité. Vous le reconnaissez d'ailleurs par le terme « effet ciseaux » : l'épargne brute passe de 3,8 millions d'euros à 2,5 millions d'euros en 2021, ou 3 millions au mieux selon vos prévisions.

Et ça c'est pour la partie constat.

Concernant les orientations budgétaires, évidemment nous n'avons pas du tout la même vision de l'avenir de notre ville.

Et laissez-moi vous dire ce que notre groupe aurait fait s'il avait été aux responsabilités.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions augmenté considérablement les effectifs de la Police Municipale afin que celle-ci puisse travailler le soir et le week-end.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions lancé un grand plan de rénovation des voiries et des trottoirs avec enfouissement systématique des réseaux.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions créé des aires des jeux dans toutes les cités, sans exception.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions créé de nombreux événements festifs, afin que notre ville rayonne sur tout le territoire de l'agglomération.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions préféré consacrer 60.000 euros à l'aide aux commerçants plutôt que de les consacrer à des illuminations de Noël comme vous l'avez fait.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions créé un service du développement économique, puisqu'il en va de l'attractivité de notre ville, de son développement et de son rayonnement.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions intensifié la rénovation des écoles, puisqu'il en va du devenir de nos enfants.

Notre groupe aux responsabilités, nous n'aurions pas eu un rapport accablant de la Chambre régionale des comptes, comme ce fut votre cas il y a 2 ans.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions eu recours à des référendums locaux.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions eu une véritable politique de protection animale avec une délégation donnée à un adjoint au Maire.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions offert, à Noël dernier et en ces temps difficiles, un colis des aînés à tous les aînés, sans restriction.

Notre groupe aux responsabilités, nous aurions adhéré au dispositif permis de louer de la CALL afin de lutter efficacement contre les marchands de sommeil.

Notre groupe aux responsabilités, nous refuserions de voter pour la hausse de 2 points de la Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères à l'agglomération, ce que votre groupe votera très probablement de manière favorable jeudi prochain.

Par conséquent, notre groupe ne votera donc évidemment pas favorablement votre rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président : Et bien je vous remercie pour l'analyse que vous venez de faire. Vous avez fait un peu du François HOLLANDE. Moi je, moi je, et c'est très bien. Après tout vous avez le droit d'imiter. Je vous remercie pour l'analyse, seulement j'espère, enfin, il est beaucoup plus facile d'assumer vos contradictions surtout quand on n'est pas à la gestion. Je vous remercie néanmoins. Y-a-t-il d'autres expressions ? Monsieur Jean-Marie FONTAINE.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur le Président, chers collègues. Ce débat d'orientation budgétaire nous permet aujourd'hui de réaffirmer notre positionnement, en particulier en direction de celles et ceux qui se poseraient encore des questions ou qui se borneraient à déformer nos prises de positions. Loin d'être une opposition démagogique et systématique qui fait des propositions qui seraient intenables, vous aurez compris que nous voulons être une opposition de proposition et de construction. De fait, tant que la majorité municipale présentera des orientations qui vont dans le sens que nous portons avec la construction d'une ville que nous défendons, nous lui apporterons notre soutien. Tout en restant, bien entendu, vigilants et en complète cohérence avec les propositions que nous avons faites lors de la campagne des municipales de mars 2020, et qui pour certaines sont aujourd'hui mises en œuvre par la majorité municipale et nous nous en félicitons. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Oui, et bien je vous remercie. Effectivement nous constatons et cela depuis quelques années que nous avons devant nous une opposition qui est constructive, qui est digne des responsabilités que peuvent avoir chaque élu lorsque l'on est dans des Conseils municipaux. Y-a-t-il d'autres expressions ? Oui, Jeanne, je t'en prie.

Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel pour notre collectivité.

Au-delà du bilan, il donne une perspective sur l'avenir que nous souhaitons offrir à notre ville et à sa population.

Il pose les bases du fonctionnement des services publics locaux, il donne les orientations sur les investissements que nous réaliserons au cours des prochains mois.

Le débat d'orientation budgétaire permet l'esquisse de notre riche patrimoine harnésien.

Il fixe les dépenses pour développer de nouveaux projets.

Il permet somme toute d'envisager une ville plus agréable, plus attractive, plus dynamique.

Si le contexte actuel, international comme national est tout à fait particulier, et j'ai une pensée sincère pour celles et ceux qui ont été touchés directement ou indirectement par l'épidémie, notre ville a su en 2020 tenir debout et affronter avec toute l'énergie qu'on lui connaît, bien sûr, ces événements douloureux. Harnes a su accompagner les plus fragiles d'entre nous, tout en sachant maintenir le cap d'une dynamique engagée depuis maintenant 2008, raison pour laquelle la majorité municipale a été réélue en mars dernier.

Ainsi, cette année encore, les investissements d'avenir permettront l'amélioration de notre cadre de vie, favoriseront le lien social, faciliteront une bonne intégration de l'accroissement démographique de notre ville qui est, je le rappelle cette année encore, supérieur à celui enregistré sur le territoire de la CALL donc la Communauté de Communes Lens-Liévin et celui du département du Pas-de-Calais, ceci bien sûr témoignant et résultant de la vitalité des politiques entreprises depuis 2008 !

En effet, nous avons réussi ici à Harnes à présenter des orientations budgétaires sincères, cohérentes et sans augmenter pour autant le taux des impôts locaux, et ceci depuis 13 ans, 2008. Durant la même période nous avons investi tous les champs thématiques relevant des missions de service public incombant à notre commune : culture, sport, jeunesse, petite enfance, urbanisme, logement, cadre de vie, environnement, action sociale, santé, sécurité et tranquillité publique, bref de nombreux domaines où notre action est aujourd'hui mesurable et tangible.

Au-delà de l'engagement politique, je profite également pour souligner que ce travail résulte de l'investissement de l'ensemble des agents de notre collectivité, de leur dévouement au service public, et bien sûr, forcément à notre population ! Nous l'avons vu ces derniers mois, les agents de la ville de Harnes, du CCAS et de la résidence Croizat n'ont jamais relâché leurs efforts.

Je souligne également le travail de préparation de ce Conseil Municipal et plus particulièrement du document qui nous est présenté ce jour.

Les chiffres le prouvent, la dette diminue, les subventions aux associations sont maintenues, les aides sociales ne sont pas oubliées, le parc de logements se modernise et s'étoffe, les services publics se renouvellent, se diversifient, le monde bénévole est soutenu, dans toutes ses richesses, toutes ses dimensions.

Développer, construire, aménager, créer. Ici à Harnes, ce ne sont pas que des mots ou des chiffres qui viennent illustrer un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit avant tout d'une vérité. Celle qui révèle une gestion rigoureuse, vertueuse, dont le but unique est de proposer à toutes et à tous une réalité augmentée, une ville qui vit, une ville qui a de l'énergie et qui réussit !

Aussi, voyez-vous, les perspectives envisageables pour 2021 et les années bien sûr qui suivent, elles sont vraiment positives, elles sont aussi la traduction de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement durable et d'un avenir meilleur.

Elles sont motivantes et fédératrices ! Elles sont pour nous tous la fierté, celle de servir en fait l'autre, les autres, les harnésiens.

Ces perspectives permettent également d'envisager la poursuite de notre politique à l'égard des publics fragilisés, celle menée envers nos seniors, ou bien encore celle menée envers notre jeunesse.

Au nom du groupe majoritaire, Nous souhaitons, réaffirmer notre volonté d'accompagner les projets municipaux et les orientations en matière de politique de l'habitat et de la sécurité, bien sûr de la citoyenneté, de la vie sportive ou culturelle, de l'aide sociale, de nombreux travaux et projets présentés par Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes.

De nombreux projets nous attendent, une ambition partagée pour le développement de notre cadre de vie, du quotidien de ses habitants.

Ensemble, forts de notre expérience, forts de notre collectif, et forts de nos convictions, nous saurons bien sûr proposer aux Harnésiens et aux Harnésiennes un projet citoyen, durable, dynamique, solidaire, privilégiant l'intérêt collectif et offrant à nos enfants un avenir meilleur ! Je vous remercie !

Monsieur le Président : C'est moi qui vous remercie. Et en même temps, comme vous l'avez fait, je vais remercier aussi tous ces agents qui ont travaillé sur ces documents. Des documents clairs, des documents qui sont de qualité et des documents qui sont surtout complets. Merci à eux et aussi, bien entendu, aux élus qui ont travaillé avec eux. Y-a-t-il d'autres remarques sur ce que nous venons de dire les uns et les autres ? S'il n'y en a pas, prenons-nous acte de ce débat d'orientation budgétaire ? Ceux qui sont pour ? Ceux qui s'abstiennent ? Alors nous

avons 4 abstentions. Et bien vous avez pourtant eu la parole et tant pis pour vous. Je vous remercie.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, François ROZBROJ et Marine DELEFOSSE), DELIBERE et CONSTATE VOTE que le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

#### **4. AFFECTATION DES DEPENSES AU COMPTE 6232**

*Monsieur le Président : Le point suivant qui est l'affectation des dépenses au compte 6232. Et dès qu'on parle de dépenses et bien je donne la parole à Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En fait il faut savoir que le compte 6232 concerne les fêtes et les cérémonies. La réglementation concernant ce compte peut paraître parfois imprécise et cette délibération fait l'objet d'une demande de Monsieur le Trésorier, puisque c'est lui qui engage sa responsabilité. Il vous est donc proposé d'affecter au compte 6232 les différents : cadeaux et gratifications, manifestations municipales, cérémonies et commémoratives. Voilà. Voilà Monsieur le Président.*

*Monsieur le Président : Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Il n'y en a pas, et bien à l'unanimité.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2021,

Il est rappelé à l'Assemblée que l'instruction budgétaire M14 n°07-009 du 23 janvier 2007 stipule que les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou des cérémonies locales ou nationales, des jumelages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232, Considérant qu'en ce qui concerne les dépenses imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », la réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur,

Considérant que le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003 portant établissement de la liste des pièces justificatives, ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses,

Considérant que, cependant, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'engager et de mandater à l'article 6232 les dépenses suivantes relatives aux fêtes et cérémonies :

- Cadeaux et gratifications (reprenant notamment les coquilles de Noël, livres et jouets aux écoles, boissons et alimentation pour réceptions et réunions municipales, médailles communales, ...)
- Manifestations municipales (reprenant notamment les animations culturelles et sportives, le marché de Noël, vœux du Maire, 13 juillet, banquet du bel âge, spectacles aux écoles, ...)

Cérémonies et commémorations (reprenant notamment les compositions florales pour noces – décès – naissances - médailles du travail, 11 novembre – 1<sup>er</sup> mai, etc..., jumelages, ...)

#### **5. APPEL A PROJETS « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER**

## **PRIORITAIRE ET QUARTIER DE VEILLE ACTIVE » 2020 – RECONSTRUCTION DE LA SALLE BERNARD PRESEAU**

*Monsieur le Président : Le point 5. Appel à projets, modernisation de l'offre de services.  
Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Alors il s'agit, Monsieur le Président, de la salle Préseau. Nous avons fait une demande de subvention au Conseil départemental. Ce dernier, donc, nous a informés qu'il avait décidé de nous octroyer une subvention à hauteur de 225.000 €. Cette délibération a pour objet d'accepter cette proposition.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Je n'en doutais pas, à l'unanimité.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par décision L 2122-22 n° 2020-138 du 3 juillet 2020, la commune a sollicité du Département du Pas-de-Calais l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offertes aux habitants en quartiers prioritaires et quartiers de veille active » pour le projet de reconstruction de la salle « Préseau ».

Le Conseil départemental nous a informés que la Commission Permanente du 2 novembre 2020 a décidé d'octroyer une subvention de 225.000 € pour ce projet.

Afin de pouvoir en bénéficier, la Commune doit accepter la subvention octroyée par le Département.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE la subvention d'un montant de 225.000 € octroyée par le Département pour le projet de reconstruction de la salle Bernard Préseau, dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2020.

## **6. IMPACT DU COVID-19 SUR LES RECETTES COMMUNALES**

### **6.1. PISCINE MUNICIPALE**

*Monsieur le Président : Je vais passer la parole à Joachim GUFFROY sur l'impact du Covid sur les recettes communales, en termes de piscine en tout cas.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Vous le savez la piscine a été fermée pendant de nombreux mois en 2020, et continue d'être fermée actuellement. Actuellement la délibération cadre qui fixe la facturation de la piscine pour les écoles et les communes extérieures est basée uniquement sur la réservation et non pas sur le présentiel réel. Afin de ne pas sanctionner, justement, les écoles et les communes qui n'ont pas pu venir du fait du Covid, on propose exceptionnellement cette facturation, pardon, pour qu'elle se mette en place sur un système de présentiel.*

*Monsieur le Président : Si vous avez des questions je vous en prie. Je vous en prie, oui.*

*Guylaine JACQUART : Merci. J'interviendrai tout de suite sur le point 6.2 en même temps. Monsieur le Maire, Chers collègues. Ces deux délibérations ont vocation à procéder à la facturation au présentiel pour la commune et les établissements conventionnés pour l'utilisation de la piscine municipale pour l'une, et pour l'autre une exonération d'un trimestre de loyer pour la micro-crèche les petites graines. Même si cela représente un manque à gagner conséquent pour la commune, nous comprenons parfaitement que la situation exceptionnelle que nous vivons nous pousse tous ensemble à faire des efforts, y compris financiers. C'est pour*

*cette raison que nous voterons exceptionnellement favorablement ces deux délibérations. Merci.*

*Monsieur le Président : Et bien merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, en tout cas sur la piscine municipale, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité.*

L'Assemblée est informée que la fréquentation de la piscine Marius Leclerc pour les communes extérieures et autres établissements est soumis à convention. La convention indique que le règlement du montant dû doit être réalisé en fonction du nombre d'élèves prévu lors de la réservation des créneaux, que la séance soit réalisée ou non, et qu'il y ait le nombre d'élèves prévus ou non.

La fermeture des structures accueillant du public en période de confinement, conséquence de la situation sanitaire liée au Covid-19 n'a pas permis d'honorer les termes des conventions signées.

En conséquence, sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE, à titre exceptionnel, la facturation au présentiel des communes et établissements ayant conventionné avec la ville de Harnes pour l'année scolaire 2020-2021.

## **6.2. MICRO CRECHE**

*Monsieur le Président : Je donne la parole à Corinne TATE pour parler de la micro-crèche.*

*Corinne TATE : Donc, le bâtiment 1, rue Robert de Robespierre est en location par l'entreprise Les Petites Graines pour son activité de micro crèche. Lors de la première période de confinement liée à la situation sanitaire due au Covid-19, l'entreprise n'a pu assurer son activité de micro crèche, donc une perte financière considérable pour l'entreprise. L'entreprise Les Petites Graines sollicite la municipalité afin d'obtenir l'exonération de son loyer pour la 1<sup>ère</sup> période de confinement, qui équivaut à un trimestre de loyer, soit 1598,58 €. Il est proposé au Conseil municipal, de soutenir le maintien de l'activité de cette micro crèche Les Petites Graines en lui accordant, à titre exceptionnel, l'exonération d'un trimestre de loyer soit 1598,58 €.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Et encore une fois je n'en doutais pas. Même si je m'étonne de bien d'autres réflexions, celle-ci je n'en doutais pas.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par décision L 2122-22 n° 29 du 10 mars 2014, le bâtiment sis à Harnes 1 rue Robert de Robespierre a été donné en location à l'EURL Les Petites Graines pour son activité de micro-crèche.

Lors de la première période de confinement liée à la situation sanitaire due au Covid-19, l'EURL Les Petites Graines n'a pu assurer son activité de micro crèche, ce qui lui a occasionné une perte financière importante ne lui permettant pas d'assumer ses charges locatives.

L'EURL Les Petites Graines sollicite la municipalité afin d'obtenir l'exonération de son loyer pour la période du 1<sup>er</sup> confinement, qui équivaut à un trimestre de loyer, soit 1598,58 €.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de soutenir le maintien de l'activité de micro crèche de l'EURL Les Petites Graines, locataire d'un bâtiment communal, en lui accordant, à titre exceptionnel, l'exonération d'un trimestre de loyer soit 1598,58 €.

## **7. CONVENTION PLAN D'AISSANCE AQUATIQUE - CALL**

*Monsieur le Président : Le point suivant, une convention de plan d'aisance aquatique. Joachim GUFFROY.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Donc la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un plan d'aisance aquatique qui touche notamment les communes qui disposent d'une piscine municipale. Ce plan d'aisance nous permet de toucher 1,50 € par entrée sur les enfants des écoles primaires de l'ensemble de l'agglomération. Pour l'année scolaire 2019-2020, cela représente 22954 élèves, soit 34431 €. Donc il est proposé de signer cette convention avec l'Agglomération pour pouvoir percevoir cette somme.*

*Monsieur le Président : Je pense qu'il n'y a pas de. Abstentions ? Contres ? A l'unanimité.*

Par délibération du 20 février 2018, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscine sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dont les objectifs sont :

- Favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires
- Améliorer les conditions d'accueil dans les piscines existantes
- Soutenir la création de m<sup>2</sup> de plan d'eau supplémentaire face à la concurrence constatée sur le territoire
- Proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants

Par délibération du 19 juin 2019, la CALL a approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide de fonctionnement des communes propriétaires de piscines pour leur accueil des enfants du territoire du primaire afin que tous sachent nager avant l'entrée en sixième à raison de 1,50 € par entrée.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la commune de Harnes a accueilli 22954 élèves du territoire du primaire à la piscine municipale Marius Leclerc.

Par délibération du 17 décembre 2020, le Bureau Communautaire a accordé à la commune de Harnes une aide au fonctionnement d'un montant de 34431 € pour l'accueil de ces 22954 élèves.

Afin de percevoir cette subvention,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin la convention Plan d'Aisance Aquatique des enfants du primaire de la CALL – Attribution d'une aide au fonctionnement – Année 2019-2020 HARNES.

## **8. VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL**

*Monsieur le Président : Et bien le point suivant concerne la vente d'un logement social. J'excuse Annick. Je ne l'ai peut-être pas dit tout à l'heure, tous ceux qui ont des problèmes de santé actuellement, je leur souhaite un prompt rétablissement bien entendu. Alors là, c'est une*

*vente d'un logement par SIA HABITAT. Il s'agit du 47 rue du Général Leclerc. Je crois que c'est une maison qui est complètement isolée parmi des maisons privées si vous le voulez. Voilà, il est proposé de la vendre au locataire occupant, il n'y en a pas, 65000 €, j'arrondis. Soit à un locataire non occupant de leur parc au prix de 68477 € ou la vendre à un tiers au prix de 71901 €. Ils nous demandent, bien entendu, notre accord de principe, puisqu'ils peuvent s'en passer, vous le savez tous et toutes. Y-a-t-il des questions par rapport à cela ? Non. Et bien je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contres ? Et bien à l'unanimité.*

L'Assemblée est informée que SIA HABITAT de Douai envisage de proposer à la vente le logement sis à Harnes 47 rue du Maréchal Leclerc.

Il s'agit d'un logement de typologie T4, d'une surface habitable de 67 m<sup>2</sup>, vacant, dont le prix de cession est de :

- locataire occupant : 65053 €
- locataire non occupant : 68477 €
- vente à un tiers : 71901 €

A cet effet, SIA HABITAT sollicite l'accord de principe du Conseil municipal sur cette transaction.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, EMET un avis favorable à la demande de SIA HABITAT.

## **9. AIRE DE JEUX RUE DE SEBASTOPOL – REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION**

*Monsieur le Président : Le point 9. Aire de jeux rue de Sébastopol. Dominique MOREL. Il s'agit du règlement.*

*Dominique MOREL : Tout à fait Monsieur le Président. En fait, l'aire de jeux, rue de Sébastopol, au niveau de la Coulée verte, est disponible pour nos jeunes pousses. Donc il est proposé au Conseil municipal de valider le règlement qui vous avait été joint en pièce annexe.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions par rapport à ce règlement qui sera, bien entendu, sans doute évolutif en fonction de l'utilisation qui en sera fait dans les années suivantes. Si on se rend compte qu'il y a quelque chose qu'il faut modifier, nous le modifierons bien entendu. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Merci, à l'unanimité.*

L'Assemblée est informée que les travaux de l'aire de jeux implantée Coulée Verte, Rue de Sébastopol sont en cours de finition (engazonnement, ...).

Cet équipement public, placé sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale, accueillera des enfants âgés de 1 à 8 ans et nécessite la mise en place d'un règlement déterminant l'accès et l'utilisation de ce lieu.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le règlement d'accès et d'utilisation de l'aire de jeux située Coulée Verte – rue de Sébastopol.

## **10. MEDIATHEQUE LA SOURCE – CHARTE DOCUMENTAIRE**

*Monsieur le Président : Maintenant la charte documentaire et ce sera Joachim GUFFROY qui prend la parole.*



*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Donc, les services de la médiathèque ont mis en place une charte documentaire qui vise notamment à décrire les missions générales et particulières de l'établissement, décrivant notamment la composition, l'organisation, la constitution et la valorisation de ses collections qui sont actuellement de 21000 supports. Bien entendu cette charte documentaire est également évolutive chaque année, selon l'utilisation et les nouveautés qui pourraient nous être proposées notamment par la DRAC.*

*Monsieur le Président : Oui. Il est donc proposé d'approuver cette charte documentaire. Y-a-t-il des questions par rapport à cette charte, qui est très cadrée, vous vous en doutez bien et cadrée surtout par la DRAC, vous vous en doutez bien aussi ? Y-a-t-il des observations ? Non. Des contres ? Des abstentions ? Et bien à l'unanimité.*

La médiathèque la Source dispose à ce jour de plus de 21 000 supports, livres, cds, dvd et a finalisé le traitement des acquisitions 2020, désormais disponibles en rayon à l'emprunt.

Afin d'accompagner ce travail d'acquisition, une charte documentaire est proposée. Document de référence à destination du public, des professionnels des médiathèques et des élus, elle décrit missions générales et particulières de la médiathèque ainsi que la composition, l'organisation, les critères de constitution et de valorisation de ses collections et en particulier :

- Les secteurs documentaires
- Les supports
- Les critères de choix et d'exclusion
- Les règles d'élimination et de conservation
- Le traitement des suggestions des adhérents, des dons et échanges.

Outil de travail quotidien pour l'acquisition et la régulation des documents, elle sera régulièrement actualisée, validée par l'autorité de tutelle et portée à connaissance du public. Ce texte d'orientation générale est complété chaque année par un document technique, interne au service : **Le plan de développement des collections** qui détermine, selon le budget alloué, les modalités d'application de la présente charte et les priorités à mettre en œuvre.

La Médiathèque se réserve le droit de modifier la présente charte et d'en informer le public.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la Charte documentaire de la Médiathèque la Source.

## **11. MISE EN PLACE DES TARIFS – CENTRE DE VACANCES ETE 2021**

*Monsieur le Président : Nous allons parler des centres de vacances de cet été 2021. J'espère qu'elles pourront avoir lieu dans des conditions sanitaires beaucoup plus adaptées que celles que nous avons actuellement, et pour cela Valérie PUSZKAREK.*

*Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Donc il vous est proposé de valider le tableau ci-dessous, concernant la tarification pour le séjour d'été 2021 en fonction du coefficient social.*

*Monsieur le Président : Si vous avez des questions, je vous en prie, oui. Là-bas. Oh, il y en a 2. Vous permettez que Véronique, merci.*

*Véronique DENDRAEL : Monsieur le président, Madame Puzkarek. N'ayant pas été convaincue des réponses apportées lors de la commission virtuelle, on va dire, je réitère ma demande de laisser la possibilité aux 6-7 ans d'intégrer le séjour de vacances, donc d'élargir l'offre de la tranche d'âge. S'il n'y a pas de demandes pour cette tranche d'âge, c'est que les familles, lors des l'inscription, voient écrit 8-15 ans donc elles ne posent même plus la question et au fil du temps il n'y a plus de demandes. Même si vous proposez des bases campings pour les plus jeunes, cela reste différent d'un centre de vacances où les expériences ne sont pas les mêmes sur la vie en collectivité, sur la vie quotidienne, sur la découverte, là notamment sur la montagne... Il n'y a pas d'âge pour qu'un enfant pleure en colo et ce n'est pas un problème ! Je dirai même c'est normal. Il a besoin de se faire des copains, trouver des repères, accepter les règles de la vie en collectivité. La séparation avec la famille n'est pas un obstacle. C'est à l'équipe pédagogique d'être présente, de rassurer, de veiller à leur bien-être, de les intégrer, de les faire participer au séjour. Pour rappel, les centres de vacances se font à partir de l'âge de 4 ans, j'insiste sur l'âge, 4 ans. Les centres de vacances apportent une expérience tellement riche et je sais de quoi je parle en disant cela. Donc c'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre en compte notre demande afin de laisser la possibilité à la population et notamment aux enfants de 6-7 ans de pouvoir partir aussi en vacances ! Merci.*

*Monsieur le Président : Valérie, tu veux répondre tout de suite ou on attend l'autre question ? Je pense que ce sont des choses que tu as dû expliquer, expliciter en tout cas lors de la commission. Moi j'aurai tendance à dire, c'est plus l'expérience des années précédentes qui font que. Ce n'est pas venu comme ça tout seul. Mais je laisse Valérie répondre.*

*Valérie PUSZKAREK : Oui effectivement, pour la commission virtuelle j'avais répondu que, c'est vrai que c'était un âge par choix. C'est vrai que je l'ai vécu aussi. Et ça m'arrive de partir voir comment les enfants vivent sur place et c'est vrai que j'ai vécu, justement, un enfant en bas âge, enfin pour moi ça reste en bas âge, et du fait ç'a été un choix de justement, de mettre à 8 ans. Mais bon, pourquoi pas y réfléchir mais malgré tout ça reste jeune.*

*Monsieur le Président : Madame DELEFOSSE, vous avez demandé la parole.*

*Marine DELEFOSSE : Merci. Monsieur le Maire, Chers Collègues. Donc nous voterons bien entendu pour cette délibération. Nous sommes satisfaits que les tarifs du centre de vacances 2021 restent inchangés. En effet, la crise sanitaire a déjà pesé très lourd sur le budget de nos concitoyens. C'est donc une très bonne chose pour nos jeunes harnésiens qui souhaiterons y participer. Merci.*

*Monsieur le Président : Et bien je vous remercie. Je vous propose de passer s'il n'y a plus d'autres questions, néanmoins ça nous permettra quand même, même si nous votons cette délibération d'y réfléchir. On ne sait jamais, peut-être qu'il pourrait y avoir une ouverture, comme vient de le dire Valérie, mais comme je vous l'ai dit, moi aussi, c'est l'expérience des années antérieures qui nous font dire que peu de gens s'y inscrivent. Parce que, avant c'était avec un âge bien plus précoce. Voilà. Je vous propose, oui ? Une demande de parole.*

*Jean-Marie FONTAINE : Oui, enfin, je renforce ce qu'a dit Véronique DENDRAEL. Ça ne mange pas de pain de mettre un âge inférieur. S'il n'y a pas d'inscription, il n'y a pas d'inscription. Adviennent que pourra. Mais si c'est juste une petite modification sur la délibération, pourquoi ne pas l'acter tout de suite ? Même si on n'a pas d'inscription et on fera*

*le constat au moment où ces séjours se seront déroulés. S'il n'y a pas d'inscription dont acte, voilà.*

*Monsieur le Président : Mais si, il n'y a qu'une inscription, cela pose aussi la problématique de l'intégration de l'enfant dans un groupe qui est plus âgé que ce qu'il est quoi ! Donc, vous voyez, s'il n'y a qu'une inscription, comment voulez-vous mettre un enfant de 7 ans par exemple avec un groupe de 9-10 ans quoi ? Enfin non, pardon, 8-9 ans ou 10 ans. Vous voyez, c'est cette problématique-là. C'est qu'on le retrouve seul et difficile d'intégrer, parce que, encore trop jeune, pas les mêmes expériences, pas les mêmes plaisirs, pas les mêmes joies. Vous voyez, c'est ça ! Si on ouvre, il faudrait qu'il y en ait plusieurs qui soient inscrits. Et si on a ouvert et qu'il y en a qu'un seul, c'est une grosse problématique et pour l'encadrement mais surtout par l'enfant lui-même. Moi c'est ce que j'en pense ! Je crois qu'il y a une demande de parole. Oui je te redonne la parole. Oui vas-y.*

*Jean-Marie FONTAINE : Non, je voulais aussi parler, c'est évident que s'il n'y en a qu'un, un enfant très très jeune ça pose une problématique aussi pour l'encadrement puisque les taux d'encadrement sont aussi différents selon les âges.*

*Monsieur le Président : Tout à fait.*

*Jean-Marie FONTAINE : On en est bien persuadé. Mais, peut-être que cela pourrait créer aussi une dynamique. On a besoin de créer cette dynamique sur les vacances éducatives de nos jeunes et de nos plus jeunes. Est-ce qu'il ne faut pas faire un essai ? Pourquoi pas, je n'en sais rien. Prendre des précautions aussi sur l'encadrement.*

*Monsieur le Président : J'ai bien entendu, mais on a à Harnes et ça depuis de nombreuses années, on n'a pas inventé la poudre, vraiment une ouverture, en tout cas, pour les vacances des enfants, qu'elles soient, comment je vais le dire, sur Harnes lui-même ou en colonie, une très large palette et on offre néanmoins un service aux enfants et aux parents qui est véritablement très large. Oui, tu as demandé la parole aussi Jeanne.*

*Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président. En fait je voulais intervenir. Il est vrai en fait que les tranches d'âges sont à respecter en termes de propositions d'actions, ceci pourquoi, parmi nous des personnes, en fait, sont compétentes dans le domaine de l'éducation nationale et il est vrai que les besoins sont très très différents. Et en fait, combiner un ensemble d'une population, au sens strict du terme, de petits avec de moyens, c'est vrai que dans l'idée peut-être, mais en termes de prise en charge, les besoins, les objectifs sont différents. Et répondre à tout ça peut être insatisfaisant.*

*Monsieur le Président : J'aurais une proposition à faire. Est-ce que nous ne pouvons pas organiser un sondage, non pas pour cette année, vous vous en doutez bien, mais faire un sondage pour que l'année prochaine nous puissions intégrer, par exemple, cette demande que vous avez. Est-ce que cela conviendrait à tout le monde ? En faisant un sondage. Et si dans ce sondage on a une réponse de, je ne sais pas moi, 5-6 et bien on peut faire un groupe, quoi ! Où ils pourraient vivre les jeux et les plaisirs de leur âge. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Oui ? Passe un micro.*

*François ROZBROJ : Justement concernant ce sondage. Vue la nouvelle application Harnes, pourquoi ne pas le faire justement sur l'application Harnes qui est bien faite en plus ?*

*Monsieur le Président : C'est là-dessus que nous aurions fait je pense ce sondage. Merci de reconnaître qu'il y a une chose qui a été très bien faite par la municipalité. Oui, Véronique.*

*Véronique DENDRAEL : Sur ce sondage, il serait peut-être aussi possible de regarder à réduire « cette tranche d'âge », c'est-à-dire faire des 6 – 12 ans et que à partir de 12 ans on intègre effectivement le service jeunesse, donc notamment le séjour qui peut être proposé en aparté. C'est une autre possibilité.*

*Monsieur le Président : Moi je vous propose de participer à l'élaboration de ce sondage. Ça convient Valérie ?*

*Valérie PUSZKAREK : Oui, oui, ça me convient.*

*Monsieur le Président : Est-ce que ça convient à tout le monde ?*

*Valérie PUSZKAREK : Mais je voulais ajouter quelque chose, sur ce centre de séjours, enfin sur ce séjour été, on a déjà, en fait quand les enfants partent on a quand même deux groupes bien distincts. Parce que dans le marché justement, aussi, on propose les activités, parce que là on a choisi de la montagne et les activités de 8 à 11-12 ans et après 12 ans. Donc c'est vrai que si on aurait voulu changer quelque chose cette année, c'est déjà compliqué. Mais oui, on peut réfléchir à tout ça pour l'an prochain.*

*Monsieur le Président : Et bien je propose donc que tu organises justement un petit groupe pour justement poser ces questions sur internet, et puis avoir ce sondage qui se réalise. On en est OK ? Parfait. Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité, je vous en remercie.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le tableau, ci-dessous, concernant la tarification pour le séjour d'été 2021 en fonction du coefficient social.

Tranche	T1	T2	T3	T4	Ext. 5	Ext. 6
Coefficient social	inf ou égal 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	Sup. ou égal 22 501	inf. ou égal 22 500	Sup. ou égal 22 501
Participation des familles en €	351,64 €	403,41 €	455,13 €	506,87 €	1 145,00 €	1 220,55 €

Le coefficient social est déterminé de la façon suivante : Revenu fiscal de référence N-2 divisé par le nombre de part

Pour information, le séjour se déroulera du 10 au 24 juillet 2021 à Châtel pour 36 enfants âgés de 8 à 15 ans et encadrés par 5 animateurs (4 + 1 directeur)

## **12. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AIDE AUX VACANCES ET AUX TEMPS LIBRES**

*Monsieur le Président : Caisse d'Allocations Familiales et bien sur une convention d'objectifs et Valérie PUSZKAREK va vous en parler.*

*Valérie PUSZKAREK : Donc là, il est proposé de renouveler pour l'année 2021 la convention « Aide aux vacances et aux temps libres » donc avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents.*

*Monsieur le Président : Pas de remarques ? Pas d'abstentions ? Pas de contres ? Et bien merci.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de renouveler pour l'année 2021 la convention d'objectifs et de financements « Aide au Vacances et aux Temps Libres » avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

### **13. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DES SEJOURS ENFANTS**

*Monsieur le Président : Le point suivant est toujours pour Valérie PUSZKAREK et il s'agit de la Caisse d'Allocations Familiales, mais là une convention de développement. Je t'en prie Valérie.*

*Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Et donc pour cette convention-ci, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à compléter et signer cette convention donc « développement séjours », c'est celle qui est rapport, justement, avec le centre d'été 2021 et donc à signer cette convention pour le développement des séjours enfants pour cette année aussi.*

*Monsieur le Président : Des remarques ? Questions ? Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? A l'unanimité.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération, du 27 février 2019, a été autorisée la signature avec la CAF du Pas-de-Calais de la convention pour le développement des séjours enfants pour un nombre de 30 places subventionnées.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose le renouvellement de cette convention « développement séjours enfants » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 et de compléter la fiche projet, annexe à cette convention.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :

- A compléter et signer la fiche projet - annexe à la convention « développement séjours enfants »

A signer la convention, à venir, pour le développement des séjours enfants pour l'année 2021 ainsi que tout document s'y rapportant (avenant, pièces annexes, ...).

### **14. CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Monsieur le Président : Et bien je vais vous parler des modifications du tableau des emplois. Toujours aussi compliqué, vous vous en doutez bien. Alors, il est proposé de créer, comme vous le voyez dans le document, 4 postes, non 5, pardon. Mais en réalité les 4 premiers postes, c'est parce que nous ne savons pas, c'est le même poste. Nous ne savons pas si nous allons embaucher quelqu'un dans l'animation ou dans le culturel, ni non plus son grade. Et puis le poste suivant c'est le poste d'éducateur de jeunes enfants, qui lui change simplement de nom. Donc je suis obligé de le créer et cela concerne le Réseau d'Assistants Maternels qu'on appelle maintenant RPE. RAM ça m'allait bien mois, mais bon voilà. Ensuite nous avons aussi des*

*modifications dans ce tableau, des personnes qui ont pris d'autres postes en interne, mais il n'y avait pas de créations. Donc c'est simplement le nombre qui varie dans les différents tableaux. Y-a-t-il des questions par rapport à cela ? Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité et je vous en remercie.*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau des emplois adopté le 27 novembre 2020,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer les emplois suivants :
  - Un poste à temps complet : Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ière</sup> Classe
    - Filière : Animation
    - Cadre d'emploi : Adjoint d'Animation
    - Grade : Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ière</sup> Classe
  - Un poste à temps complet : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ième</sup> Classe
    - Filière : Animation
    - Cadre d'emploi : Adjoint d'Animation
    - Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ième</sup> Classe
  - Un poste à temps complet : Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ière</sup> Classe
    - Filière : Culturelle
    - Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine
    - Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ière</sup> Classe
  - Un poste à temps complet : Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ième</sup> Classe
    - Filière : Culturelle
    - Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine
    - Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ième</sup> Classe
  
  - Un poste à temps complet : Educateur de Jeunes Enfants
    - Filière : Médico-Sociale – Secteur Social
    - Cadre d'emploi : Educateur de Jeunes Enfants
    - Grade : Educateur de Jeunes Enfants
- De valider la modification du tableau des emplois ci-après :

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EN EIPT (4)	
		TC	TNC	TC	TNC		TC	TNC		
Directeur Général des Services	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0,75	0,75
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE	A	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
REDACTEUR	B	7	0	0	0	7	6	0	0	6
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	9	0	0	9
ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE	C	14	0	0	0	14	7	0	0	7
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	14	0	2	0	16	11	0	2	13
<b>TOTAL 1</b>		<b>59</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>2,75</b>	<b>44,75</b>
<b>TECHNIQUE (2)</b>										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	3	0	0	0	3	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5	0	0	0	5	4	0	0	4
AGENT DE MAITRISE	C	7	0	0	0	7	3	0	0	3
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	10	0	0	0	10	9	0	0	9
ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	15	6	0	0	21	12	6	0	18
ADJOINT TECHNIQUE	C	28	10	18	22	78	28	10	26,93	64,93
<b>TOTAL 2</b>		<b>75</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>132</b>	<b>60</b>	<b>16</b>	<b>26,93</b>	<b>102,93</b>

IV - ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EN EIPT (4)	
		TC	TNC	TC	TNC		TC	TNC		
<b>MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)</b>										
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 1IERE CLASSE	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 2IEME CLASSE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1	0	0	0	0	1	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 3</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MEDICO-SOCIALE (4)</b>										
ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
<b>TOTAL 4</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>										
<b>SPORTIVE (6)</b>										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	0	0	2	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 6</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021 C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021
---

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		<b>CULTURELLE (7)</b>								
BIBLIOTHECAIRE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 1IERE CLASSE	B	1	1	0	0	2	1	1	0	2
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 2IEME CLASSE	B	3	1	0	0	4	2	1	0	3
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	7	8	0	0	4,08	4,08
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2IEME CLASSE	B	3	0	1	0	4	2	0	0	2
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	0	1	0	2	0	0	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC DE 1IERE CLASSE	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC DE 2IEME CLASSE	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3	0	1	1	5	1	0	1,54	2,54
<b>TOTAL 7</b>		<b>17</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>6,62</b>	<b>17,62</b>
<b>ANIMATION (8)</b>										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1IERE CLASSE	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
ADJOINT D'ANIMATION	C	3	1	1	13	18	2	0,68	10,99	13,67
<b>TOTAL 8</b>		<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>0,68</b>	<b>10,99</b>	<b>22,67</b>

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021 C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 13 février 2021
---

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>								
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 2EME CLA	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
BRIGADIER	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDIEN-BRIGADIER	C	7	0	0	0	7	6	0	0	6
<b>TOTAL 9</b>		<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (10)</b>										
Parcours Emploi Compétences (PEC)		0	0	0	14	14	0	0	4,95	4,95
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi d'Avenir		0	0	2	0	2	0	0	0	0
<b>TOTAL 10</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4,95</b>	<b>4,95</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>200</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>304</b>	<b>145</b>	<b>18,68</b>	<b>54,24</b>	<b>216,92</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## 15. ACQUISITION D'UN TERRAIN – AO 91

*Monsieur le Président : Acquisition de terrain. Donc vous savez, nous sommes en période d'acquisition de terrains pour la création de la piscine municipale. Et j'ai reçu les consorts JACQUART, qui ont accepté notre proposition pour les 3408 m<sup>2</sup> dont ils sont propriétaires au prix de 4 € le m<sup>2</sup> et pour un montant de 13632 €. Bien entendu, nous allons indemniser aussi l'exploitant à hauteur de 1,30 € le m<sup>2</sup>, ce qui fait à peu près quelque chose comme 4500 €. Je ne l'ai pas calculé. Voilà. Y-a-t-il, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Comme j'avais déjà pu en faire la remarque en commission et lors d'une précédente réunion, notre Groupe comprend, bien évidemment, la nécessité de faire l'acquisition de terrains dans le cadre du projet du futur centre nautique harnésien. On attire simplement*



*l'attention et on souhaite le redire sur la nécessité de préserver quand même des terres agricoles et d'éviter de partir, même s'il y a nécessité d'envisager le développement de la ville, le développement urbain de la ville, de partir vers une hyper densification urbaine avec la récupération, la suppression des terres agricoles qui entourent la ville, enfin qui entourent une partie de la ville. Merci beaucoup.*

*Monsieur le Président : Vous savez, je crois que tout est cadré dans le Plan Local d'Urbanisme que nous avons réalisé il y a quelques années. Et je peux vous garantir que, en termes de surveillance pour la non consommation des terres agricoles, nous avons une Préfecture qui fait absolument très attention à cela. Vous pouvez en être sûr aussi. J'ai vu notre Sous-Préfet monter sur ses grands chevaux dernièrement pour ne pas qu'on consomme de terres et il est bien précisé dans notre PLU que nous conserverons toute une ceinture agricole autour de notre ville et tout est déjà bien prévu dans le Plan Local d'Urbanisme. Le fait que l'on prenne pour une construction qui soit d'intérêt public et bien nous aurons l'accord, j'en suis persuadé de la Préfecture, mais aussi les propriétaires terriens représentés par la SAFER, je crois, oui c'est bien la SAFER et que nous aurons des discussions qui nous permettront d'aboutir à, par exemple des choses qui sont prévues aujourd'hui en consommation de terres agricoles dans le PLU qui pourraient peut-être ne pas être utilisées dans le PLU. Mais ça, je ne peux pas rentrer, à ce moment dans cette négociation qui sera le fruit d'échanges avec les différents partenaires. Voilà. Mais nous vous avons bien entendu et vous avez bien compris que, nous, ce que nous souhaitons c'est densifier, densifier notre commune, en consommant toutes ces friches industrielles qu'il peut y avoir. Friches industrielles ou maisons à abattre ou des choses comme ça, parce qu'on a cela, plutôt que de prendre sur les terres. Mais quand on ne peut pas faire autrement pour un équipement tel que le centre nautique, vous vous doutez bien, mais on aura une attention toute particulière vous pouvez en être sûr. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Voilà.*

Dans le cadre de la réalisation de la future piscine, la municipalité souhaite se porter acquéreur à l'amiable de différents terrains situés à proximité immédiate des parkings de la salle Maréchal.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- L'acquisition amiable à 4 € le m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AO n° 91 d'une surface de 3408 m<sup>2</sup> auprès des Consorts JACQUART pour un montant de 13 632 € ;
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition rédigé par le notaire du vendeur ;
- Le versement des indemnités d'évictions auprès de l'exploitant agricole pour un montant de 1,30 € le m<sup>2</sup> ;
- L'exploitation de la parcelle précairement et révocablement avant le début des études de sol et des travaux.

## **16. L 2122-22**

*Monsieur le Président : Et ensuite il y a les L 2122-22 sur lesquels vous pourrez me poser des questions aussi.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 23 novembre 2020 – L 2122-22 – Fourniture et pose de mobilier urbain sur la Grand Place de Harnes (n° 819.5.20)
2. 11 décembre 2020 – L 2122-22 – Mise en sécurité du terrain synthétique par la pose d'un ensemble de clôtures, pare-ballons, portail et portillons (n° 821.5.20)
3. 15 décembre 2020 – L 2122-22 – Remboursement de sinistres
4. 15 décembre 2020 – L 2122-22 – Contrat de service de la solution logicielle Ciné Office
5. 15 décembre 2020 – L 2122-22 – Abonnement au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France
6. 18 décembre 2021 – L 2122-22 – Fourniture de matériel sanitaire, de chauffage et de plomberie (n° 822.5.20)
7. 30 décembre 2020 – L 2122-22 – Organisation d'un centre de vacances Eté 2021 (n° 823.5.20)
8. 06 janvier 2021 – L 2122-22 – Aménagement de la rue du Chemin de Fer (n° 824.5.20)
9. 07 janvier 2021 – L 2122-22 – Désignation d'un avocat – Sarah KERRICH – Dossier Commune de Harnes c/Monsieur Anthony GARENAUX
10. 14 janvier 2021 – L 2122-22 – Demande d'attribution de subventions DSIL Plan de relance – opération : ERBM – Réaménagement du parvis de l'église, piétonisation de la rue Saint Claude, sécurisation des accès aux écoles Curie, Pasteur et Anatole France
11. 14 janvier 2021 – L 2122-22 – Demande d'attribution de subventions DSIL Plan de relance – opération : ERBM – Grand Parc de Bellevue accès Est au parc de l'ancienne fosse via la Médiathèque « La Source »
12. 15 janvier 2021 – L 2122-22 – Groupement de Commandes constitué entre les communes de Noyelles sous Lens, de Harnes, de Hulluch, de Loison sous Lens et de Vendin le Vieil – Lot 2 – Assurance automobile et des risques annexes – SMACL – Avenant n°2
13. 15 janvier 2021 – L 2122-22 – Groupement de Commandes constitué entre les communes de Noyelles sous Lens, de Harnes, de Hulluch, de Loison sous Lens et de Vendin le Vieil – Lot 2 – Assurance automobile et des risques annexes – SMACL – Avenant n°3
14. 18 janvier 2021 – L 2122-22 – Contrat ILTR – Licence mobile GEODP-PLACIER SAAS – Abonnement et maintenance Module Paiement CB GEODP-MPOS
15. 28 janvier 2021 – L 2122-22 - Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) – Année 2021
16. 21 janvier 2021 – L 2122-22 – Contrat d'hébergement n° 20210119-02bv – CLISS XXI
17. 21 janvier 2021 – L 2122-22 – Contrat d'hébergement et d'assistance n° 20210119-01av – CLISS XXI
18. 2 février 2021 – L 2122-22 – Remboursement de sinistres

## **17. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*Monsieur le Président : Néanmoins, j'ai téléphoné aux différents Chefs de Groupes pour leur demander l'autorisation d'avoir un dépôt d'un document sur table, une délibération sur table qui concerne le CCAS. J'ai eu cette autorisation des 3 Chefs de Groupes et c'est Dominique MOREL qui va vous présenter cette délibération.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Au regard du contexte sanitaire qui touche notre pays depuis début 2020 et qui a fortement impacté nos modes de fonctionnement, tenant compte des impacts budgétaires qu'a généré cette crise sur nos prévisions budgétaires et tenant compte enfin des incertitudes relatives aux évolutions sanitaires, socio-économiques des prochaines semaines. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une*

*première partie de la subvention annuelle attribuée au CCAS par la commune, à hauteur de 40% du montant total de la subvention ayant été allouée l'année précédente, en vue d'assurer la parfaite continuité des actions menées par le CCAS LUCIEN CHEVALIER et le Foyer Ambroise CROIZAT. La somme ainsi octroyée correspond à 40% de 640 000 euros versés en 2020 soit 256 000 €.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie s'il y a des expressions. Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Merci. Monsieur le Maire. Lors de votre appel téléphonique de jeudi, je me suis étonné de l'ajout d'une nouvelle délibération à l'ordre du jour du conseil municipal. Votre précipitation dans cette affaire montre en réalité un certain amateurisme de votre gouvernance. De plus, ce n'est pas la première fois que cela se produit. Vous êtes même coutumier du fait ! Comme je le dis souvent, Harnes n'est pas une ville qui peut se gérer à la petite semaine, mais bien avec des décisions mûrement réfléchies. Néanmoins, puisqu'il s'agit du CCAS, et que la situation sanitaire et sociale ne s'est toujours pas rétablie, nous voterons, évidemment, pour ce versement d'acompte au CCAS.*

*Monsieur le Président : Et bien je vous remercie une nouvelle fois parce que vous allez le voter. Mais si vous ne l'aviez pas voté, ça aurait été la même chose. C'est une question d'idéologie. Enfin, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Y-a-t-il des contres ? Et bien à l'unanimité. Je vous remercie. Y-a-t-il des questions sur les L 2122 ? Je vous en prie.*

Au regard du contexte sanitaire qui touche notre pays depuis début 2020 et qui a fortement impacté nos modes de fonctionnement, tenant compte des impacts budgétaires qu'a généré cette crise sur nos prévisions budgétaires et tenant compte enfin des incertitudes relatives aux évolutions sanitaires, socio-économiques des prochaines semaines,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une première partie de la subvention annuelle attribuée au CCAS par la commune, à hauteur de 40% du montant total de la subvention ayant été allouée l'année précédente, en vue d'assurer la parfaite continuité des actions menées par le CCAS LUCIEN CHEVALIER et le Foyer Ambroise CROIZAT.

La somme ainsi octroyée correspondant à 40% de 640 000 euros versés en 2020 soit 256 000 €.

*François ROZBROJ : Monsieur le Maire, je reviens sur l'article, sur le point 16.9 relatif à la désignation d'un avocat.*

*Monsieur le Président : Oui.*

*François ROZBROJ : Nous regrettons cette décision. En effet cette décision, suite au recours formulé par notre Groupe, après l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal en novembre dernier. Monsieur le Maire, si vous aviez respecté la loi ainsi que les droits des élus d'opposition nous n'aurions pas eu à prendre une telle décision et à saisir le Tribunal Administratif, afin de faire reconnaître nos droits et vous n'auriez donc pas eu à prendre un avocat aux frais de la commune, en effet. Enfin je vous remercie de, si vous le voulez bien, nous faire parvenir la facture quand elle sera réglée. S'il faut, bien sûr, s'il faut faire un écrit, on vous le fera. Merci.*

*Monsieur le Président : Je suis content que vous le regrettiez, c'est ce que vous avez dit. Et puis, si vous me demandez la facture, ne vous inquiétez pas, je vous l'enverrai lorsque nous l'aurons, mais nous en sommes encore très très loin. Et ce n'est pas la première fois et ni la dernière, que vous allez au Tribunal. Nous commençons à en prendre l'habitude. Je vous en remercie.*

*Anthony GARENAUX : C'est la première fois qu'on va devant le TA, nous.*

*Monsieur le Président : Depuis mon 3<sup>ème</sup> mandat*

*Anthony GARENAUX : Vous confondez avec Monsieur FONTAINE au dernier mandat.*

*Monsieur le Président : Comment ?*

*Anthony GARENAUX : Vous confondez avec Monsieur FONTAINE*

*Monsieur le Président : Attendez, je ne peux pas vous confondre avec Monsieur FONTAINE*

*Anthony GARENAUX : Si, si.*

*Monsieur le Président : Je vous le jure. Ça ce n'est pas possible*

*Anthony GARENAUX : Si, si*

*Monsieur le Président : Je ne vous confondrais pas avec Monsieur FONTAINE*

*Anthony GARENAUX : C'est bien la 1<sup>ère</sup> fois que nous allons devant le TA.*

*Monsieur le Président : Je vérifierai moi aussi.*

*Monsieur le Président : Sur ce, j'ai quelques informations à vous donner. Et bien le prochain Conseil, si tout va bien, en fonction de la situation évolutive de cette pandémie, est prévu pour le samedi 3 avril. Ce sera un samedi. Si tout va bien, bien entendu. Je voudrais vous informer aussi qu'il y aura une commission finances, affaires générales, je vous donne l'information mais vous aurez, bien entendu, des invitations, parce que ça peut évoluer dans le temps et cela ce sera le 6 mars. Ce sera un samedi aussi, à 10 heures. C'est juste une information de ce type. Sinon, je vais vous souhaiter à toutes et à tous un bon week-end, et puis souhaiter en même temps un anniversaire à Monsieur Sébastien LYSIK qui a aujourd'hui 22 ans. Merci à tous et bon week-end à tous.*

*La séance est levée à 11 h 19.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**
- 2. COMMISSIONS MUNICIPALES**
- 3. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
- 4. AFFECTATION DES DEPENSES AU COMPTE 6232**
- 5. APPEL A PROJETS « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE ET QUARTIER DE VEILLE ACTIVE » 2020 – RECONSTRUCTION DE LA SALLE BERNARD PRESEAU**
- 6. IMPACT DU COVID-19 SUR LES RECETTES COMMUNALES**
  - 6.1. PISCINE MUNICIPALE**
  - 6.2. MICRO CRECHE**
- 7. CONVENTION PLAN D'AISSANCE AQUATIQUE - CALL**
- 8. VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL**
- 9. AIRE DE JEUX RUE DE SEBASTOPOL – REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION**
- 10. MEDIATHEQUE LA SOURCE – CHARTE DOCUMENTAIRE**
- 11. MISE EN PLACE DES TARIFS – CENTRE DE VACANCES ETE 2021**
- 12. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AIDE AUX VACANCES ET AUX TEMPS LIBRES**
- 13. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DES SEJOURS ENFANTS**
- 14. CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**
- 15. ACQUISITION D'UN TERRAIN – AO 91**
- 16. L 2122-22**
- 17. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**